

FONCTIONNEMENT

REGLEMENT INTERIEUR

ASSOCIATION PARLONS-EN - JUIN 2021 17 RUE ABBÉ GRÉGOIRE, GRENOBLE

LIEU.GRENOBLE@GMAIL.COM WWW.LIEUGRENOBLE.WORDPRESS.COM FACEBOOK: LELÎEU

PRÉSENTATION, HISTOIRE ET VALEURS	<u>.</u> 4
ORGANISATION F	28
Le collectif d'organisation	
Les réunions et les temps de rencontre	
MISE À DISPOSITION DU LÎEU	10
Qui peut demander?	
Pour faire quoi?	
Comment demander l'utilisation du Lîeu? Quels engagements?	
RÈGLES DU JEU ET POINTS TECHNIQUES	12
Horaires	
Ménage	
Chiens Tabac	
Voisinage	
Cour	
Poubelles	
Violences	
Droit à l'image	

PRÉAMBULE LE LÎEU, C'EST QUOI?

«Le Lîeu des Habitant·es de la Rue et de la Ville» est un espace d'accueil, de rencontre et de fabrication visant à permettre l'émergence de projets collectifs portés par des personnes de tous horizons.

Il entend lutter contre les phénomènes d'exclusion et d'humiliation, la violence due à la pauvreté, l'isolement ou le handicap.

Il est né de la conviction que l'on manque de lieux dans la ville : pas assez de lieux pour se poser, se rencontrer, débattre, fabriquer, s'organiser, faire ensemble.

Ce manque de lieux est particulièrement fort lorsqu'on vit des situations d'exclusion ou de grande précarité: sans toit, voix, droit, papier...

«Le Lîeu» n'est pas un accueil de jour ni un espace offrant des services. C'est un lieu disponible aux initiatives des personnes en galère. Il propose des espaces matériels et des possibilités de rencontres pour faciliter la parole et l'action collective.

LE BUDGET PARTICIPATIF 2017

L'association «Parlons-en» a présenté le projet du Lîeu lors du Budget Participatif de la Ville de Grenoble en 2017, et des Grenoblois·es ont voté en sa faveur. La Ville a alors aménagé et mis à disposition un local situé 17 rue Abbé Grégoire, quartier Saint-Bruno.

UNE CONVENTION AVEC LA VILLE DE GRENOBLE

L'association a signé en juillet 2019 une convention de mise à disposition de locaux avec la Ville de Grenoble. La durée de la convention est de 3 ans renouvelables. Nos référents sont la Ville et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale, Direction d'Action Sociale lutte contre la pauvreté et la précarité). Cette mise à disposition est gratuite: nous n'avons pas de loyer à payer.

LES LOCAUX

L'espace est constitué d'une salle polyvalente de 70m2 incluant un coin cuisine, d'un espace-cocon de 20m2, d'une cour de 160m2 et de deux ateliers de 25m2.

LES FINANCEMENTS

Nous sommes en recherche de financements pour assurer le fonctionnement quotidien du Lîeu. Nous nous orientons particulièrement vers les fondations. La liste des financeurs est accessible sur le site www.lieugrenoble.com. Nous comptons également sur les dons matériels et les soutiens individuels via les adhésions. En 2021, une partie de ces financements a permis de créer un poste à temps partiel de coordination et de suivi administratif et financier. Nous envisageons à terme de pérenniser ce poste, et de tenter de trouver les financements pour rémunérer une personne «référente technique/factotum».

VALEURS

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

La lutte contre la précarité n'est pas une affaire individuelle mais une affaire collective. Cette lutte doit être portée par les personnes concernées. Les activités et les projets qui prennent vie au Lîeu ne doivent pas être «faits pour/à la place/au nom des» personnes en galère.

HORIZONTALITÉ

Nous souhaitons que ce Lîeu ne reproduise pas de rapports hiérarchiques dans son fonctionnement ni dans ses décisions. Nous voulons éviter une distinction entre des «accueillants» et des «accueillis».

GRATUITÉ

Toutes les activités qui s'y déroulent sont gratuites. Aucune activité à visée lucrative ou commerciale ne peut se tenir au Lîeu.

NON DISCRIMINATION

Le Lîeu s'oppose aux comportements et paroles discriminatoires quels qu'ils soient (racisme, sexisme, homophobie, agisme...)

INDÉPENDANCE

Le Lîeu est indépendant de tous partis politiques et religions. Toute forme de propagande y est interdite.

INCONDITIONNALITÉ

Le Lîeu s'inspire des droits humains fondamentaux selon lesquels toute personne est respectée dans sa dignité et ses droits. Le Lîeu garantit l'accueil de toute personne qui en pousse la porte, quelque soit sa situation personnelle ou administrative.

ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ

Le Lîeu respecte l'anonymat des personnes ne désirant pas donner leur identité. Il garantit aux personnes la confdentialité sur leurs paroles ou comportements.

ORGANISATION

LA "COLLÉGIALE DU PARLONS-EN". ESPACE DE COORDINATION GLOBALE DU LÎEU

L'organisation du Lîeu est une expérimentation amenée à changer au fil du temps avec les personnes impliquées. Pour les premiers temps d'ouverture, l'espace de gestion du Lîeu est la Collégiale de l'association Parlons-en. Cette collégiale:

- endosse les responsabilités légales;
- coordonne la vie globale de l'association Parlons-en;
- est garante de la continuité et du sens des projets au sein du Lîeu;
- veille à la pérennité matérielle et financière du Lîeu;
- propose des outils d'organisation, de coformation et de prises de décision.

Elle est actuellement composée de quinze personnes issues de différents horizons (ancien.n.es de la rue, habitant.e.s de Grenoble, bénévoles et professionnels d'associations), ainsi que de deux associations (Mon chien Ma vie et Point d'Eau).

Les membres sont élus une fois par an par l'assemblée générale du Parlons-en. La Collégiale présente régulièrement un bilan sur la vie du Lîeu, les activités qui s'y déroulent et les perspectives d'évolution.

LE "LÎEU DIT." ESPACE D'ORGANISATION ET DE CO-HABITATION

Le «Lîeu Dit» est un temps où se traitent toutes les questions relatives au fonctionnement du Lîeu, au lien entre les différentes activités, aux relations entre les personnes, aux envies d'aménagements matériels ou d'organisation humaine, aux besoins de poser sur la table des déceptions ou des enthousiasmes... C'est un espace ouvert à l'ensemble des personnes fréquentant le Lîeu et/ou y organisant des activités.

«LÎEU DIT», C'EST CHAQUE 1ER JEUDI DE 14H À 16H

LE "PARLONS LÎEU", POUR LES NOUVELLES IDÉES ET LES NOU-VEAUX VENUS

Une question... Une envie de découvrir l'endroit... Une demande de mise à disposition de salle... Un nouveau projet qu'on aimerait voir prendre forme au sein du Lîeu... C'est au Parlons Lîeu que ça se passe!

«PARLONS LÎEU», C'EST CHAQUE 3ÈME JEUDI DE 14H À 16H

LE "PARLONS-EN!" ESPACE DE DÉBAT PUBLIC MENSUEL

Parce-que «Le Lîeu» est né de mots, et que c'est en en parlant et en s'organisant qu'on a réussi à le faire naître, nous tenons à faire vivre cet espace de débat. Le Parlons-en est un espace de discussion ouvert à tous et toutes. Il aborde la grande précarité et les pistes d'action possibles pour la combattre. «Le Lîeu» est un espace d'entraînement à la prise de parole et à l'organisation collective: le «Parlons-en» peut être l'espace où les paroles sont portées au-delà des murs, et où des idées d'action peuvent émerger.

«PARLONS-EN», C'EST CHAQUE 2ÈME MERCREDI DE 10H À 12H.

MISE À DISPOSITION DU LÎEU

QUI PEUT DEMANDER?

Toute personne individuelle, collectif et/ou association peut demander la mise à disposition de tout ou partie des locaux.

POUR FAIRE QUOI?

Les activités doivent correspondre aux principes et valeurs énoncés dans ce livret. Il peut s'agir de temps publics (ouverts à tous) ou de temps privés (réunions internes...). Il peut s'agir d'activités régulières ou d'activités ponctuelles.

En cas d'activités permanentes, une convention sera établie entre l'association «Parlons-en» et la personne ou l'association utilisatrice des locaux. Un jeu de clé lui sera remis.

En cas d'activité ponctuelle, des membres de l'association «Parlons-en» se rendront disponibles pour expliquer le fonctionnement et les principes du Lîeu, et pour ouvrir et fermer les locaux.

COMMENT DEMANDER L'UTILISATION DU LÎEU?

Les propositions peuvent être présentées:

- lors des «Parlons Lîeu», le 3ème jeudi du mois entre 14h et 16h
- en venant à l'un des RDV cafés du mercredi de 14h à 17h
- par mail à <u>lieu.grenoble@gmail.com</u>

La collégiale s'engage à donner une réponse au plus vite.

ADHÉSION

La mise à disposition des locaux est gratuite. Les personnes ou associations souhaitant utiliser le Lîeu doivent adhérer à l'association Parlons-en. En accord avec les statuts, l'adhésion est fixée à 5 euros minimum par an. Pour que l'argent ne soit pas un frein, il est possible d'adhérer à titre gratuit.

QUELS ENGAGEMENTS LORSQU'ON DEMANDE LES LOCAUX?

Ce local est un «Lîeu disponible» et nous souhaitons qu'il profite au maximum de personnes et d'initiatives. Mais nous voulons éviter un rapport de consommation du Lîeu: nous encourageons celles et ceux qui l'utilisent à participer à son fonctionnement, à son entretien et au projet global dans lequel il s'inscrit. Concrètement, divers engagements sont possibles: participation aux assemblées générales, aux chantiers d'aménagement, aux tempsménage, aux réunions mensuelles du «Lîeu Dit»...

Dans le cas de temps ouverts au public, autant que possible, les activités proposées doivent impliquer les personnes fréquentant le Lîeu à leur préparation.

Nous nous efforçons de mettre à disposition les produits de base nécessaires: matériel d'entretien, produits d'hygiène, vaisselle... N'hésitez pas à contribuer aux stocks ou à les réapprovisionner!

Nous précisons aussi que nous ne pouvons pas nous engager à fournir le matériel, les fournitures, le café... nécessaires aux activités des un.es et des autres. Chacun et chacune reste responsable de l'organisation et du déroulement de son activité.

COHABITATION D'ACTIVITÉS

Chaque activité doit être inscrite sur le «tableau planning» dans la grande salle. Plusieurs espaces distincts sont disponibles; plusieurs activités peuvent donc éventuellement se dérouler en même temps. Merci de veiller à en discuter avant avec les personnes concernées!

RÈGLES DU JEU ET POINTS TECHNIQUES

HORAIRES

En accord avec la Convention, Le Lîeu peut être ouvert au public selon les horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h à 18h. L'ouverture au public jusqu'à 22h est possible deux soirées maximum par semaine, après que l'association «Parlons-en» en ait informé la Ville.
- Le samedi de 10h à 18h.
- Le dimanche de 10h à 15h.

Ces horaires sont valables pour les activités publiques: les temps de réunions privées n'y sont pas soumis.

MÉNAGE

Toute personne et/ou collectif passant au Lîeu de manière ponctuelle ou régulière est invité à faire le ménage après son passage. L'association s'engage à fournir le matériel d'entretien nécessaire.

POUBELLES

Les déchets doivent aller dans les poubelles prévues à cet effet, en respectant les consignes de tri. Les déchets destinés au container gris (ordures ménagères) doivent obligatoirement être mis en sacs.

CHIENS

Les chiens sont bienvenus au Lîeu sous la responsabilité de leurs propriétaires. Des équipements spécifques sont aménagés dans la cour pour leur confort. Nous demandons aux personnes ayant des chiens de veiller à la tranquillité de toutes et tous, et en particulier à la tranquillité des voisin·es. Les chiens ne sont pas autorisés dans les ateliers, dans la cuisine ni dans le coin cocon.

TABAC

Il est interdit de fumer dans les locaux.

VOISINAGE

Plusieurs immeubles donnent directement sur le local. Par respect pour les voisin·e·s, il est demandé d'être particulièrement attentifs aux bruits et nuisances que pourraient occasionner les activités, en particulier celles se déroulant dans la cour.

COUR

Il est interdit de faire du feu dans la cour, de se servir d'une bouteille de gaz, d'y stocker des produits dangereux ou inflammables. Tout stockage est à éviter à l'exception des containers poubelles.

STATIONNEMENT

Des véhicules peuvent stationner dans la cour uniquement pour les besoins d'organisation des activités et en-dehors des temps d'ouverture au public. Merci de ne pas stationner de véhicules dans l'allée partagée avec les voisins.

VIOLENCES

Nous souhaitons que le Lîeu soit un espace où on se sent en sécurité. Les agressions, injures, violence physique ou verbale ne sont pas les bienvenues. Si la discussion ne permet pas de résoudre une situation d'agression, les personnes organisatrices se réservent le droit de suspendre l'activité, d'exclure temporairement la personne agresseuse, voire de fermer temporairement le local.

DROIT À L'IMAGE

Les photos, vidéos, enregistrements ne sont pas autorisés sans l'accord préalable de l'ensemble des personnes concernées.



ASSOCIATION PARLONS-EN!

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

17 RUE ABBÉ GREGOIRE, 38000 GRENOBLE

LIEU.GRENOBLE@GMAIL.COM WWW.LIEUGRENOBLE.WORDPRESS.COM

Siret 838 305 035 00027